



Suivant l'article L 2121-25, ci-après la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal en date du 11 avril 2023.

- 1- Rénovation des armoires d'éclairage public.
- 2-Création emploi non permanent lorsque les besoins de services le justifie
- 3-Annule et remplace l'affectation de résultat.
- 4-Autorisation de programme et crédits de paiement.
- 5-Vote des taux des Impôts Directs locaux.
- 6-Vote du Budget Primitif 2023.
- 7-Subvention Association Sport Cycliste.